

*Artistes-créateurs—Impôt*

L'orateur qui m'a précédé, le député de Beaches (M. Young) s'est dit préoccupé du peu d'efforts que déploie le gouvernement en faveur des créateurs et des interprètes de la radio et de la télévision. Il est évident que le député n'a pas consulté au préalable la proposition visant une nouvelle politique nationale en matière de radiotélédiffusion que le ministre des Communications (M. Fox) a déposée hier à la Chambre. Il y aurait vu que le gouvernement fédéral a la ferme intention de créer, du moins dans un domaine, un fonds destiné à la production d'émissions, afin d'aider les réalisateurs de télévision indépendants à faire des émissions de meilleure qualité répondant aux impératifs du contenu canadien. Cette mesure profitera, bien sûr, à l'ensemble de la production artistique au Canada.

Les problèmes de la communauté artistique ne sont pas nouveaux. Des instances internationales comme l'UNESCO et presque tous les gouvernements du monde s'en sont préoccupés. On réduit souvent les difficultés des artistes aux seules contraintes financières, mais elles comportent des volets non moins importants comme l'absence de moyens techniques, les carences en matière de formation et le peu d'intérêt véritable de la part de l'État, ainsi que l'a signalé la commission Applebaum-Hébert.

La population canadienne est sensible aux difficultés financières qu'éprouvent nos créateurs. Ainsi, dans un sondage que le ministère des Communications vient d'analyser, les trois-quarts des répondants souhaitent que le gouvernement accorde une aide financière aux artistes. Effectivement, le gouvernement a conçu au fil des ans divers mécanismes destinés à résoudre les problèmes les plus urgents. Le Conseil des arts du Canada, par exemple, subventionne directement une partie des frais fixes de nos trésors artistiques. Les artistes peuvent se prévaloir de certaines subventions pour réaliser leurs projets et il existe divers programmes d'aide par catégorie sectorielle.

● (1540)

On s'est efforcé également au long des années de reconnaître et de combler les lacunes dans la commercialisation et la distribution de nos produits culturels. Le ministère des Communications administre un important programme d'aide à l'intention des éditeurs canadiens et subventionne l'expédition par la poste des livres et de revues, car c'est un droit fondamental de chaque citoyen d'avoir accès aux œuvres d'écrivains. Je pourrais ainsi mentionner, dans le même ordre d'idées, le programme spécial d'initiatives culturelles établi pour aider les groupes culturels du Canada à construire des installations et à améliorer leurs méthodes de gestion, ainsi que des projets spéciaux revêtant une importance particulière au point de vue de la culture nationale.

Les députés se souviendront des documents déposés hier par le ministre des Communications où il annonçait l'établissement du programme précis d'aide financière aux télédiffuseurs privés et indépendants, programme qui, à long terme, influera sur toute la vie artistique du Canada.

Avant d'aborder les problèmes précis qui se posent aux artistes canadiens de nos jours, j'aimerais me pencher sur certaines des questions plus vastes qui méritent une attention particulière. Il ne faut surtout pas oublier que c'est grâce aux talents

de ses artistes que le Canada jouit d'une réputation internationale et que nous ressentons ce sentiment d'appartenance à ce pays au passé illustre et au présent plein de promesses, occupant ensemble cette terre incomparable et quelquefois pleine de défis qu'est le Canada. Nous pouvons être fiers, et nous le sommes, du succès de la tournée européenne du Ballet royal de Winnipeg et des nombreuses récompenses internationales décernées à l'Office national du film. Chacun a certainement entendu parler de la controverse soulevée aux États-Unis à propos de films produits et distribués par l'Office national du film. Ils ont été primés sur la scène internationale.

De même, nous découvrons un aspect de nous-mêmes en admirant les saisissants paysages canadiens peints par le Groupe des sept. Notre patrimoine vit et évolue grâce à l'effort soutenue de chaque chercheur qui explore, découvre et recrée notre passé. Si le Canada est ce qu'il est, c'est, à bien des égards, parce que chacun de ses artistes a su traduire une conception nouvelle de la réalité canadienne et nous la communiquer. En deux mots, l'art est la mémoire collective de notre civilisation et, en fait, de n'importe quelle civilisation.

Mais quelle est la situation matérielle de nos artistes? Dans une large mesure ils vivent eux et leurs familles, dans l'insécurité totale. Ils doivent déboursier de grosses sommes pour suivre des cours et acheter leur matériel ainsi que pour la gestion, la promotion des ventes et les autres frais généraux. Et quelle est leur récompense financière?

Les chiffres sont désespérants. Dans ses statistiques fiscales de 1982, Revenu Canada classe le revenu moyen des artistes travaillant à leur compte au 14<sup>e</sup> rang sur 15 catégories professionnelles. Seuls les retraités cèdent le pas aux artistes, même si ces derniers payent proportionnellement plus d'impôt sur le revenu que les pêcheurs, les agriculteurs, les investisseurs et les pensionnés.

La plupart des artistes ne jouissent pas de la sécurité qu'offrent les caisses de retraite et l'assurance-chômage. Le député de Don Valley-Ouest (M. Bosley) a parlé tout à l'heure du revenu des artistes canadiens. D'après les données fournies par le programme de statistiques culturelles du ministère des Communications et de Statistique Canada, 23 p. 100 des 3,000 acteurs professionnels du pays ont travaillé à plein temps en 1979. Environ 35 p. 100 d'entre eux ont déclaré un revenu total inférieur à \$5,000. Près de 60 p. 100 d'entre eux ont gagné moins de \$10,000. Ces chiffres témoignent non seulement d'une crise financière, mais d'une crise artistique. Pour compléter leur revenu, les artistes doivent consacrer beaucoup de temps et d'efforts à des activités sans rapport avec la profession qu'ils sont choisis, au lieu de les employer à passer maître dans leur art.

Les écrivains sont à peu près dans la même situation. Une étude du ministère des Communications sur les écrivains canadiens travaillant à leur compte a révélé qu'en 1978, la moitié des écrivains à plein temps ont gagné moins de \$7,000 grâce à leur plume. Je pourrais vous citer des chiffres semblables pour toutes les professions artistiques. Dans l'ensemble, le revenu est inférieur au seuil de la pauvreté pour une famille de quatre personnes. Voilà pourquoi je crois très important d'étudier en détail et très sérieusement la motion du député d'Argenteuil-Papineau.